

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 70 (1982)

**Heft:** [5]

**Artikel:** Groupes & associations

**Autor:** jhd / fb

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-276501>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# D'un canton à l'autre

## Politique

### Valais : entre la loi et son application

En février 1981, le peuple valaisan adoptait un texte de « loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances ». Le Parlement fit inscrire un montant de Fr. 800 000.— au budget de 1982 afin de répondre aux très nombreuses demandes d'avances qui attendaient déjà depuis longtemps sur le bureau du Préposé à l'Office de recouvrement.

En février 1982 pourtant, quelle ne fut pas la surprise des députés d'apprendre que la loi n'avait pas encore été mise en vigueur.

Le peuple avait bien voté la loi, mais le Gouvernement s'était réservé le droit de fixer le moment opportun pour la mettre en application.

Au moment de l'élaboration du budget, le Grand Conseil avait exigé une restriction plus rigoureuse du personnel de l'Etat. Où ferme-t-on les vannes lorsque l'heure des économies sonne ? Dans le domaine social, bien entendu.

C'est pourquoi, pour ne pas engager les deux secrétaires supplémentaires nécessaires pour procéder aux avances de pensions alimentaires, on a préféré ne pas mettre la loi en vigueur.

C'est beaucoup plus simple et ça coûte moins cher ! Il y a même de fortes chances pour que personne ne s'en rende compte.

Surpris la main dans le sac, le Gouvernement s'est enfin décidé à rendre la loi effective dès juin 1982.

Chacun appréciera le geste.

Cilette Cretton

### Boycotteuses : non en justice (BE)

Les boycotteuses biennoises du cours ménager complémentaire obligatoire doivent envier leurs sœurs zurichoises, lesquelles peuvent maintenant et assez sereinement espérer (mais pas avant 1985), la suppression de ce cours et sa transformation en enseignement mixte et facultatif. Les Biennoises, elles, et comme toutes les jeunes filles du canton de Berne seront, comme on sait à la suite de la récente décision du Grand Conseil, astreintes ou non à ce cours, selon que leurs communes, dorénavant maîtresses chez elles en la matière, décideront ou non son organisation. « Cette demi-mesure, qui entérine finalement au niveau des communes un « fédéralisme » dont les femmes souffrent déjà suffisamment dans d'autres domaines, tels que l'avortement, ne saurait nous satisfaire » affirme le groupe, contre le cours ménager obligatoire, qui entend réagir. Et plaider haut : jusqu'au Tribunal fédéral s'il le faut. En attendant, les boycotteuses, volée 1980, qui viennent de recevoir les amendes sanctionnant leur refus, annoncent leur décision de faire opposition en justice. — (b).

### Enquête sociale lors d'une demande d'adoption (VD)

La députée Rosemarie Godi avait posé, lors de la session de novembre 81, une « simple question » au Conseil d'Etat. Elle s'inquiétait de la lenteur de l'enquête sociale nécessaire pour les couples qui veulent adopter un enfant : Genève, Fribourg, Valais : moins de deux mois, tandis que dans le canton de Vaud, de nombreux couples attendent depuis plus d'un an.

Le Conseil d'Etat vient de répondre. Jusqu'en automne 1980, c'était le Service social de justice (organisme privé officiellement agréé) qui faisait ces enquêtes. D'entente avec ce service, il a été convenu que l'enquête ne devait plus être confiée à une seule personne, mais à un groupe de responsables (trav. sociaux, pédo-psychiatre et psychologue). Une « Commission cantonale d'adoption » a été nommée. Chaque enquête est désormais confiée à 2 membres de cette commission. Cette commission comprend une personne employée à plein temps, 7 collaborateurs spécialisés du Service de protection de la jeunesse, de l'Office du tuteur général, du Service médico-pédagogique et de Terre des hommes.

A fin 1980, la commission héritait d'une liste de 47 couples candidats et 103 demandes furent déposées en 1981. Le fonctionnement de cette commission a été entravé par le départ subit de son seul membre permanent, ce qui explique qu'à fin 1981, une quarantaine de cas seulement ont pu être réglés.

Mais, après un an de pratique, nous dit le Conseil d'Etat, la commission est en mesure d'améliorer son rythme et son efficacité. Par ailleurs, pour rattraper le retard, l'effectif de la commission sera renforcé durant une période de 6 mois par un travailleur social détaché à mi-temps par le Service de protection de la jeunesse et un demi-poste supplémentaire est créé immédiatement et pour une durée d'un an.

Ainsi, grâce à cette question de Rosemarie Godi, les parents désirant adopter un enfant vont pouvoir obtenir un peu plus rapidement le premier papier nécessaire aux démarches d'adoption. — (sch)

### Porte fermée aux femmes ! (NE)

La nomination par le Grand Conseil d'un juge au Tribunal cantonal, élu par 55 voix, alors qu'une candidature féminine très valable obtenait aussi 55 voix (le président du Grand Conseil départagea en faveur de l'homme) a soulevé des remous chez les parlementaires et plus encore dans les milieux féminins. Le comité cantonal de l'ADF n'a pas laissé passer cet outrage à la cause féminine sans le dénoncer. De sa meilleure plume il a rédigé un communiqué de presse intitulé « Porte fermée aux femmes » qui stigmatise l'esprit partial et discriminatoire de cette nomination, alors que la candidate, Mlle Fiala, présentait indubitablement toutes les qualités requises. Il constate qu'une fois de plus et malgré le vote du 14 juin, l'égalité des chances est encore loin d'être acquise dans notre canton. — (jhd)

### Postulat pour l'égalité professionnelle (NE)

En date du 17 mars, Mme Heidi Deneys, députée neuchâteloise au Conseil national, y a présenté un postulat appuyé par 38 co-signataires, qui invite le Conseil fédéral à prendre les mesures nécessaires pour assurer le plus rapidement possible l'égalité des chances entre filles et garçons dans le domaine de la formation professionnelle, en obtenant entre autres des employeurs l'abandon de pratiques discriminatoires au détriment des filles dans l'attribution des places d'apprentissage et en informant mieux les jeunes filles des possibilités que leur offrent les secteurs artisanal et technique, tout en favorisant leur insertion professionnelle dans ces secteurs-là. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à accepter ce postulat. — (jhd)

## Groupes & Associations

### Unions chrétiennes (VD)

Les Unions chrétiennes féminines vaudoises ont tenu récemment leur assemblée générale. Une huitantaine de déléguées des sections adultes et cadettes, ainsi que des représentantes des diverses activités des UCF étaient présentes au Cazard à cette occasion.

Il faudrait parler des différents services des UCF : camps, maison d'accueil, bulletin « Le Hublot », repas amicaux... Nous n'en choisissons qu'un seul, parce qu'il a fêté ses 20 ans d'exercice. Il s'agit du service des visiteuses « femmes disponibles pour aider, entourer, accueillir, écouter d'autres femmes qui se trouvent momentanément ou pour longtemps et pour toutes sortes de raisons, en difficulté de vie » ; les visiteuses sont formées à l'écoute et rendent des services infiniment précieux.

Après avoir approuvé les différents rapports, l'assemblée élut une nouvelle présidente, Christiane Layat-Rochat, d'Yverdon.

Diverses manifestations furent annoncées :

le banc de pâtisserie au marché de Lausanne (19 juin) ; le 10e anniversaire du Foyer unioniste, le Cazard (5 au 7 novembre) et le grand Marché d'automne, au Casino pour la première fois, (12 et 13 novembre).

### Assises du Centre de Liaison (NE)

Réunies en assemblée générale, les déléguées des associations membres du CL ont pu se convaincre, à l'écoute du rapport d'activité de la présidente sortante, Mme Denyse Ramseyer, de l'urgence nécessaire de relever la liste des discriminations pour examiner les moyens d'y remédier afin que l'égalité voulue par le législateur devienne réalité. Ce rapport

# D'un canton à l'autre

relate les contacts réguliers entretenus avec les divers services et organisations féminins et salue la liaison plus directe établie avec l'ASF par la nomination au comité de l'Alliance de Mme D. Wyss-Boudry, en qualité de vice-présidente. A cette assemblée même du CL, Mme Wyss-Boudry a été élue présidente du CL pour succéder à Mme Ramseyer, chaleureusement remerciée pour son dévouement exemplaire durant les cinq années de sa présidence.

Les consultations juridiques données par Me Claudine Gabus, — l'une des activités très méritoires du Centre — enregistrent une fréquentation très satisfaisante de la jeune génération. La collaboration avec le Foyer d'accueil des femmes battues et la Main tendue mérite aussi mention dans le cadre des activités sociales du Centre. Les groupes ORPER, dorénavant confiés à l'Université populaire, connaissent un regain d'intérêt.

Reconduit dans sa composition antérieure, le comité du CL s'est encore ouvert à deux nouveaux membres, Mmes Mariante Giword et Marlène Gaber. — (jhd)

## Genève : grands-mères de secours

Pro Familia, 2, Cours-de-Rive, tél. 28 90 38 organise un service original d'aide aux mères qui travaillent ou sont momentanément souffrantes, en leur procurant des **grands-mères de secours**. La responsable, Mme Auer les recrute par voie d'annonces dans la presse, dans les groupements féminins ou de personnes âgées, dans les paroisses. L'effectif, assez fluctuant, est d'une cinquantaine environ, mais il en faudrait deux fois plus. Toutefois, Mme Auer recommande de ne pas s'engager à la légère, le métier de grand-mère n'est pas toujours de tout repos !

## Le catalogue Pénélope

Une deuxième édition du catalogue Pénélope est sorti de presse depuis peu. Comme le numéro précédent, sous forme d'articles, d'annonces et de dessins originaux, celui-ci présente les artisanes de PENELOPE, groupées par activités : textiles (laines, filage, tissage, teinture, broderie, batik, etc.), céramique, émaux, bois peint, gravure sur verre, poupées, bijoux, décoration, et même, depuis cette année, produits de beauté naturels !

En feuilletant le catalogue, l'on remarque la grande diversité de ces activités qui touchent souvent au domaine de l'art. Cela va des disciplines les plus traditionnelles aux plus insolites (peinture sur os), en passant par des spécialités régionales, suisses ou étrangères : papier découpé du Pays-d'Enhaut, patchwork importé des Etats-Unis.

Cette nouvelle édition contient en outre l'adresse des « Pénélopes » dépositaires de fournitures et d'équipements pour l'artisanat, ceci en collaboration avec le Bastelzentrum de Berne.

On peut s'adresser à toutes les artisanes figurant dans le catalogue pour leur demander des renseignements, des conseils, pour acheter ou commander un objet, pour solliciter

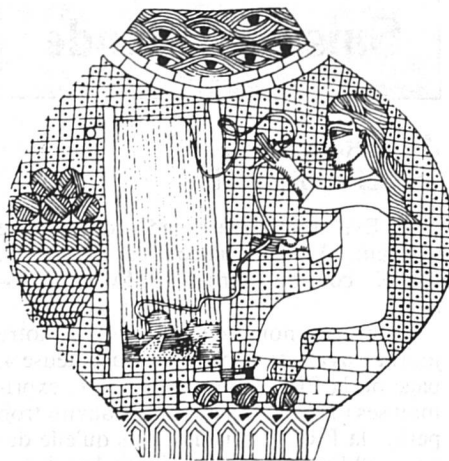
## Valais : un réseau de Mères-gardiennes

Etre attentive aux différents besoins des femmes valaisannes et trouver des réponses à leurs demandes, tels sont les objectifs de l'association Femme-Rencontres-Travail.

L'an passé, un groupe s'est constitué pour étudier la mise sur pied d'un réseau de Mères-gardiennes. Mme Frankhauser, de Pro Juventute, est venue animer une soirée d'information sur les « Tagesmutter » et sur la manière dont elles sont organisées en Suisse allemande. Des contacts ont été pris à Lausanne avec l'association pour l'entraide familiale, APES.

« Mères de famille, vous désirez garder un enfant. Vous désirez faire garder un enfant. Adressez-vous à Femmes-Rencontres-Travail, par Mme Alice Dayer (tél. 027/22 70 88) ». Cette petite annonce, diffusée dans la presse, les hôpitaux, les maternités, les grands magasins, fut le point de départ. Aujourd'hui, le groupe a reçu 60 offres de mères de jour et placé une dizaine d'enfants.

Il ne s'agit pas de concurrencer les crèches, mais de compléter leurs prestations, en accueillant des enfants qu'elles ne peuvent pas recevoir, en offrant des services qu'elles ne sont pas en mesure de dispenser. Les prix se discutent d'entente entre les deux familles, le coût moyen étant de 18 francs par jour, avec le repas de midi, ou de 2 francs de l'heure. Le but du groupe est d'avoir une responsable dans chaque ville (et une adresse dans les principaux villages) qui recueille les appels et puisse intervenir pour dépanner. Le service social de Sierre a donné son appui à cette initiative. Et le vendredi 7 mai à Saint-Maurice, une soirée d'information sur le thème : « Mères de jour, un nouveau métier ». —



ter des démonstrations, l'animation de groupes, la mise sur pied d'expositions.

Actuellement, l'association compte environ nonante membres, et ceux-ci ne cessent d'affluer, notamment des autres cantons romands (Vaud, Valais, Neuchâtel surtout). (Diffusion : rédactrice responsable, Marie-José Chevalley, Vieusseux 16, 1203 Genève.) Le catalogue est aussi en vente dans les kiosques.

## Femmes chefs de famille : une permanence (JU)

Bon départ pour la toute nouvelle association cantonale des femmes chefs de famille (AFCF). Dès leur première réunion, à laquelle elles étaient une quinzaine (veuves, divorcées, séparées ou célibataires), à prendre part, elles ont organisé la mise sur pied de permanences qui se tiendront chaque premier mardi du mois, à Delémont (20 h., Hôtel Central), chaque deuxième mardi du mois à Saignelégier (Hôtel Bellevue) et chaque troisième mardi du mois à Porrentruy (Hôtel Simplon). Lieux ouverts de rencontre à l'écoute de problèmes psychologiques, juridiques ou économiques, lieux d'échanges amicaux aussi, ces permanences seront également l'occasion de débattre, avec des personnalités invitées, de thèmes intéressants les mères seules.

Quant aux lois qui concernent ces mères, elles seront regroupées dans une brochure éditée par l'AFCF, laquelle a aussi établi un catalogue de revendications à l'intention des services publics pour un statut légal de la famille monoparentale, une réinsertion professionnelle facilitée, la création de crèches, l'organisation d'un service de garde pour enfants malades. — (fb)

## Formation Education

### Création d'une école cantonale de nurses (NE)

La Pouponnière neuchâteloise, créée et installée aux Brenets en 1923, étant devenue une trop lourde charge pour la collectivité locale, a déménagé au Locle, en modifiant son statut. Reconnue désormais Ecole paramédicale cantonale à titre de fondation, elle verra ses déficits annuels d'exploitation pris en charge par l'Etat de Neuchâtel.

Jenny Humbert-Droz

### Manuels scolaires à Genève : progrès

L'AGDF a entrepris depuis plus de deux ans une étude des différents ouvrages de français en vigueur à l'école primaire du canton de Genève, afin de cerner l'image de la femme telle qu'elle apparaît à travers les textes proposés aux enfants de 4 à 12 ans.

L'approche méthodologique a tenu compte des professions évoquées, de leur diversité et de leur qualité, ainsi que de l'importance donnée à la femme tant par le choix des verbes et des adjectifs que par le ton et le style de chaque récit.

Les nouveaux manuels qui d'ici 1984 seront distribués aux élèves du canton de Genève ont apporté des progrès réels sur le plan pédagogique, tant par la présentation des textes que par l'actualisation des thèmes et des